Amicale des Anciens de l'Aviso Escorteur PROTET
N° 14 Lotissement « Les Pâtureaux »
88170 CHÂTENOIS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 24 mars 2012

Le vingt quatre mars deux mille douze à quatorze heures, les fondateurs de l'Amicale des Anciens de l'Aviso Escorteur PROTET se sont réunis en assemblée générale constitutive à PARIS 75015, 34, rue Miollis

Sont Présents :

- EGUERRE, Alain, 65, rue Emile Combes 56600 LANESTER
- CORNET, Jean Michel, 6, rue Mendés France 59790 RONCHIN
- DESLANDES, Didier, 77, rue Aristide Briand à 78500 SARTROUVILLE
- MICHAUX, Alain, 14 Lotissement « Les Pâtureaux » 88170 CHÂTENOIS
- NIED, Jean Charles, 34, rue de Miollis 75015 PARIS

Absent représenté avec pouvoir par CORNET Jean Michel :

- MURRAY, Jean Marc, 3, rue Fontenelle 29200 BREST

L'assemblée générale désigne Alain MICHAUX en qualité de président de séance et Jean Michel CORNET en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. présentation du projet de constitution de l'association
2. présentation du projet de statuts
3. adoption des statuts
4. désignation des premiers membres du conseil
5. pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication
6. détermination du montant des cotisations
7. divers

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Il est décidé à l'unanimité la création d'une association loi 1901 regroupant les anciens embarqués entre 1962 et 1992 sans distinction de grade. A l'heure actuelle 51 anciens de différents équipages ont été retrouvés après des recherches effectués au moyen d'internet.

Après avis des intervenants il a été choisi à l'unanimité comme nom de l'association :
« **Amicale des Anciens de l'Aviso Escorteur PROTET** » sigle « **A.A.A.E. PROTET** »
Après discussion, quelques modifications des statuts et du règlement intérieur sont apportés.

La devise « **SHANGAÏ** » et le logo ont été choisi à l'unanimité.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1ère délibération : L'assemblée générale constitutive adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil,

- **Président** : MICHAUX, Alain, 14 Lotissement « Les Pâtureaux » 88170 CHÂTENOIS
- **Vice-président** : EGUERRE, Alain, 65, rue Emile Combes 56600 LANESTER, retraité de l'industrie pétrolière
- **Secrétaire** : CORNET, Jean Michel, 6, rue Mendés France 59790 RONCHIN, pompier d'Immeuble de Grande Hauteur
- **Trésorier** : MURRAY Jean Marc, 3, rue Fontenelle 29200 BREST, fonctionnaire des Douanes
- **Membre** : DESLANDES, Didier, 77, rue Aristide Briand à 78500 SARTROUVILLE Responsable de bureau d'études thermique
- **Membre** : NIED, Jean Charles, 34, rue de Miollis 75015 PARIS Médecin en retraite

Conformément aux statuts, cette désignation du bureau est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

3ème délibération : les pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication sont délégués au Président et à la réception des documents officiels avec le trésorier il sera ouvert un compte bancaire.

4ème délibération : la cotisation est fixée à 15 euros. Elles doivent être réglées avant le premier juin de chaque année. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Dans les divers il est souhaité que les assemblées générales et le repas de retrouvailles se déroulent chaque année dans une région différente afin de faciliter la venue d'un nombre important de personne.

A 17 heures la séance est levée.

Fait à PARIS le 24 mars 2012

Le Président	Le Secrétaire
MICHAUX Alain	CORNET Jean Michel